-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  |  |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

**ALEFI**

**Rapport Mensuel Janvier 2023**

Conservation Justice

SOMMAIRE

[*1. Points principaux* 2](#_Toc118989098)

[*2. Investigations* 2](#_Toc118989099)

[*3. Opérations* 2](#_Toc118989100)

[*4. Département juridique* 5](#_Toc118989101)

[*5. Missions* 8](#_Toc118989102)

[*6. Cahiers des Charges Contractuels* 10](#_Toc118989103)

[*7. Communication* 10](#_Toc118989104)

[*8. Relations extérieures* 11](#_Toc118989105)

[*9. Conclusion* 12](#_Toc118989106)



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Ce mois de Janvier 2023, les activités se sont concentrées à l’appui aux communautés villageoises sur la mise en œuvre des CCC et à la collecte des informations sur l’exploitation forestière illégale permettant d’aboutir à des opérations.

**Du 16 au 26 Janvier 2023 :** Mission sociale d’investigations dans le département du Ntem, province du Woleu-Ntem et du suivi de la mise en œuvre des CCC.

**Du 16 au 28 Janvier 2023 :** Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre des CCC et sur la collecte des données concernant l’exploitation illégale de bois dans la province de l’Ogooué-Ivindo.

**Du 14 au 23 Janvier 2023 :** Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre des CCC et sur la collecte des données concernant l’exploitation illégale de bois dans la province de la Ngounié et de la Nyanga.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *15* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *3* |
| *Nombre de contrevenants identifiés* | *7* |

Quinze investigations ont eu lieu ce mois, dans les provinces du Woleu-Ntem, de la Ngounié et de l’Ogooué Ivindo, dans les villages Mourimatsiengui, Moulandoufouala, Moudouma, Mouédji, Ndenguilila, Loubomo, Ditouba,Vémo, Ebessi, Mbes, Abénélang, Adoué, Minkwala, Engongo et Minfoumou.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *3* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *7* |

Deux opérations de lutte contre l’exploitation illégale de bois ont eu lieu dans le département du Ntem au village Engongo le 18/01/2023(Province du Woleu-Ntem) et le 21/01/2023 dans le département de l’Ivindo au regroupement de village de Mbes (Province de l’Ogooué-Ivindo)

**1-Opération du 18 janvier 2023 : lutte contre l’exploitation illicite de bois dans le département de Ntem précisément au village(Engongo)**

Dans l'objectif de lutter contre l’exploitation forestière illégale, une mission de police forestière conjointe Eaux et Forêts-Conservation Justice a été menée le 18/01/2023 sur l’axe Bitam-Bikondom. Suite aux informations reçues d’un informateur nommé **Vedaz**, originaire du village Toulouse, l’équipe s’est rendue au village **Engongo**.

Au village Engongo, l’équipe mixte a surpris toute une équipe en plein sciage et transport illégal du bois dans la forêt. Sept (7) sites de sciage ont été découverts dans cette zone. Sur le site numéro 7, l’équipe est tombée sur une équipe composée de 2 scieurs, un chauffeur, et un chef de chantier dont les nationalités sont diverses. Après sciage, le bois était sur le point d’être évacué à Batouri (OLAM). Une tronçonneuse, le carburant et tout le bois ont été saisis sur place. Le volume de bois est estimé à 10 m³. Les identités des personnes interpellées sont :

* Keita ADAMA de nationalité malienne et chauffeur de l’équipe, né le 24/11/1979 au Mali. Tel : +24166098731.
* Diakité SEKOUBA, de nationalité malienne et électricien de profession, par ailleurs aide scieur, né le 08/10/1987 au Mali. Tel : +24162893588.
* Isaac IKOME LITEKE, de nationalité camerounaise et scieur de profession, né le 02/06/1988 au Cameroun. Tel : +241062098283 / 066386862
* Thierry OVONO ETHO.

Après avoir été contacté par le Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts, le Procureur a donné des instructions fermes pour mettre ces personnes en garde à vue.

Par la suite, ces personnes ont été entendues sur PV.

**2- Opération du 21 Janvier 2023 : lutte contre une exploitation illicite de bois (coupes et sciage de bois) au regroupement de villages Mbes**

Au regroupement de villages Mbes, une opération de lutte contre l'exploitation illicite du bois a eu lieu, le samedi 21 Janvier 2023. L'équipe CJ en mission d’investigation forestière a observé en bordure de route de nombreux madriers posés au sol. L’équipe s’est rapprochée d'un habitant nommé AKOUMA Norbert qui a fourni toutes les informations sur l'exploitation de bois dans la zone. L’équipe a ensuite été conduite par AKOUMA Norbert en forêt pour visiter les sites d'abattage. Trois (3) sites de dépôt de bois sciés près du village ont été observés. L'essence exploitée est exclusivement le bilinga (Naucléa diderrichii). L'exploitant, nommé MENGUE M'OBAME Thierry, de nationalité gabonaise, répondant au 076.36.26.96 est agent en service à la direction académique de Makokou. Ce dernier a employé deux scieurs du village Mbes : BIYOGHE MOÏSE et NYNGONE ROGER, des transporteurs de bois et équipé les scieurs de deux tronçonneuses. Après ce passage en forêt, l’équipe a regagné le village pour rencontrer les scieurs, qui informerons par la suite à l’équipe, que sieur Thierry MENGUE M'OBAME serait en route avec un camion pour évacuer le bois scié. L’équipe CJ décide alors de le patienter.

A son arrivée au regroupement de villages Mbes, une entrevue a débuté. L'équipe CJ a demandé à Thierry s'il possédait une autorisation pour exploiter le bois. Il répondra par la négative. L’équipe CJ a alors joint par téléphone le Directeur Provincial des Eaux et forêts pour lui exposer la situation. Le DP demandera à ce que le bois scié soit chargé dans le camion et en même temps, une équipe de la DP-EF a aussitôt été dépêchée sur le lieu afin de constater l'infraction. Une fois sur le lieu, les agents des EF ont procédé à la saisie du bois ainsi que des deux tronçonneuses ayant servi au sciage. Ainsi, deux lots de bois type madriers se trouvant sur deux sites de dépôt ont été chargés dans un camion.

Malheureusement, le troisième lot n'a pas pu être chargé car le camion avait atteint sa limite. Le bois saisi est évalué à 195 madriers, représentant environ 5m3 de bois. Les équipes CJ et EF, le mis en cause et le chargement de bois ont quitté Mbes pour Makokou, précisément à la direction provinciale où le bois et les tronçonneuses ont été laissés. Thierry MENGUE M'OBAME a été convoqué pour le lundi 23 janvier 2023. Les agents lui ont cependant demandé de trouver un moyen de transport pour faire acheminer à la DP, le troisième lot de bois resté à Mbes avant sa date de convocation à la DP-EF.

Une troisième opération a eu lieu le 25/01/2023 dans le département de la Lopé (Province de l’Ogooué-Ivindo), contre des auteurs de détournement de fonds de développement local.

**3- Opération du 25 janvier 2023 : lutte contre le détournement de Fonds de développement local (FDL), arrestation à Booué le 25 Janvier 2023 des auteurs présumés de détournements de FDL du village ABENELANG**

La Brigade de gendarmerie Centre de Booué, appuyée par Conservation Justice, a mis aux arrêts le responsable de l’Entreprise Kone Mamadou Sciage et Bois (EKSB) et l’ancien représentant de la communauté du village Abenelang, Augustin DZOUMELI.

Il est reproché à ces derniers des actes d'abus de confiance et détournement du Fonds de Développement Local. La communauté villageoise d'Abenelang a à nouveau porté plainte le 24 janvier 2023 contre le responsable de la scierie EKSB. Laquelle s’était vue confier la réalisation d'un projet communautaire : la construction d'un château d'eau et d'un système d'hydraulique audit village. Après avoir été arrêté en 2022, le concerné avait été relâché après que l’ancien Procureur de la République de Makokou ait classé sans suite la première plainte du village Abenelang tout en accordant initialement un délai de trois mois pour finaliser les travaux. Étonnement, il se croyait manifestement tiré d’affaire et n’avait nullement repris les travaux à finaliser.

La raison de cette nouvelle plainte est l'inachèvement depuis 2020 des travaux. Arrêté et interrogé, le responsable de l’entreprise a déclaré avoir donné 3.000.000 FCFA, issus du Fonds de Développement Local de 7.603.344 FCFA, à des autorités administratives et à un ancien représentant communautaire. Cet ancien représentant communautaire qui siégeait au sein du comité de gestion et suivi de projet (CGSP), présidé par le Préfet du département de la Lope, va à son tour être interpellé. Interrogé, il déclara qu'il avait touché une somme de 300.000 FCFA issue du Fonds de Développement Local, ceci en plus de sa rémunération. Il était chargé de surveiller les travaux avant de devenir salarié de l’entreprise EKSB en qualité de chef de chantier et responsable de la paie.

Signalons que dans un autre village, poteau ciment, le responsable de l’entreprise EKSB a également touché environ 7.600.000 FCFA de Fonds de Développement Local pour la construction de logement d'enseignant. Sur le terrain le constat est encore sans appel : le soubassement du bâtiment est à peine entamé avec seulement quelques briques montées, le tout envahi par la végétation. Le chantier est abandonné depuis 2020.

Le responsable d’EKSB et l’ancien représentant d’Abenelang ont été présentés devant le Procureur de la République de Makokou le vendredi 27 janvier 2023. Le Procureur a envoyé le dossier en instruction. Le juge instructeur a placé les mis en causes en détention préventive.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 10 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 3 |
| Nombre de prévenus | 2 |

L’équipe de Conservation Justice a suivi dix affaires ce mois de janvier dont trois nouvelles.

**Dans la province de l’Ogooué-Ivindo,** l’équipe de mission a suivi les affaires MP & EVOUNA Raoul contre MBA NDONG Imbert, MP & ALLANG Gaston& MBA MVE Tanguy contre Henri et Benjamin BIDZANG, EF contre MENGUE M’OBAME Thierry, MP & ANGOUE Norbert contre KONE MAMADOU & AUGUSTIN DZOUMELI, la plainte avec constitution de partie civile du village MBELA et les dossiers en instruction des sociétés TBNI KHLL.

Dans le cadre des anciens dossiers, l’équipe de mission a procédé au suivi des procédures auTribunal de Première Instance de Makokou. Deux décisions de justice ont été récupérées auprès du Greffier en Chef, au sujet de détournements de fonds de Développement Local et abus de confiance des frères BIDZANG et de l’entrepreneur MBA NDONG Imbert. L’équipe a également suivi la plainte avec constitution de partie civile (PCPC), déposée chez le Doyen des juges d'instruction (village Mbela). Notons que pour ce cas, le dossier n’a pas avancé.

S’agissant des nouveaux cas, l’équipe a également suivi auprès de la DP-EF et du Tribunal de Makokou, deux affaires.

**AFF : EF contre Thierry MENGUE M’OBAME**

**Nature du contentieux : Pénale**

**Infraction reprochée : Exploitation illicite de bois (coupe et sciage de bois)**

**Faits et procédure :** Une exploitation de bois a été découverte au regroupement de villages MBES le samedi 21 Janvier 2023 par CJ. L’exploitant est un sujet gabonais nommé Thierry MENGUE M’OBAME résidant à Makokou et travaillant à la Direction académique. Il a avoué ne pas détenir une autorisation pour mener son activité.

L’information a été de suite transmise au Directeur Provincial des Eaux et Forêts de l’Ogooué-Ivindo qui a dépêché trois agents EF. Le bois scié en madriers et deux tronçonneuses ont été saisis et transportés jusqu’à la DP. On peut évaluer à environ 5 m3 de madriers saisies par les agents. La procédure est à la Direction Provinciale des EF.

**Décision de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de l’Ogooué-Ivindo :**

Le DP ne s’est pas encore prononcé sur la suite légale à donner à cette procédure.

**AFF : MP & ANGOUE Norbert contre KONE MAMADOU & AUGUSTIN DZOUMELI**

**Nature du contentieux : Pénale**

**Infraction reprochée : abus de confiance et détournement de FDL**

**Faits et procédure :** La communauté du village ABENELANG a décidé de porter une seconde fois plainte contre l’entrepreneur **KONE MAMADOU** responsable de l’Entreprise KONE Sciage et Bois (EKSB) en charge de construire un château d’eau et un système hydraulique. Chantier inachevé et abandonné depuis 2020.Sieur ANGOUE Norbert, policier retraité habitant du village a été désigné comme le nouveau représentant du village et signataire de la plainte. CJ a aidé dans la rédaction et le dépôt de cette plainte à la Brigade Centre de gendarmerie de Booué le 24 Janvier 2023.

Lendemain, sieurs **KONE MAMADOU** et **Augustin DZOUMELI** (ancien représentant du village) ont été arrêtés et placés en garde à vue. Présentés le 27 Janvier 2023 au Procureur, le dossier a été transmis au Doyen des juges d’instruction qui les a inculpés pour détournement de FDL du village ABENELANG et placés en détention préventive à la prison centrale de Makokou. Le dossier est au cabinet du Doyen des Juges d’instruction.

**Ensuite, Dans la province de la Nyanga, l’équipe a procédé au suivi des dossiers** EF contre RAW-TIMBER et EF contre Président du Conseil Départemental (2)

1. **AFF : EF contre RAW-TIMBER**

**Nature du contentieux : Pénale**

**Infraction reprochée : non-respect du plan d’aménagement caractérisé par l’abandon de bois non justifié**

1. **AFF : EF contre le Président du Conseil Départemental Mougoutsi**

**Nature du contentieux : Pénale**

**Infraction reprochée : exploitation illicite de bois (sciage)**

**Faits et procédure :** Conservation Justice a reçu des informations faisant état d’une infraction au code forestier en cours au village Ndenguilila. L’auteur présumé de cette infraction serait le Président du Conseil Départemental de Mougoutsi. Ce dernier aurait embauché un scieur de bois qui aurait scié à sa demande du bois en grume présent dans un parc de rupture de Raw-Timber. Ce sciage de bois par le Président du Conseil Départemental de Mougoutsi se ferait sans autorisation de l’administration des Eaux et Forêts de la Nyanga.

Le 18 /08/2022, la mission s’est rendue sur les lieux et constater la présence de bois scié en lattes et chevrons. Par ailleurs, il a été observé une quantité de bois en grume visiblement abandonné par la société RAW-TIMBER. Ces observations ont été communiquées à la DP lors d’un entretien le 18/08/2022. Elle a décidé de la tenue d’une mission de vérification par ces agents des informations reçues, mission à laquelle nous avons pris part.

Après cette descente au village Ndenguilila le 20/08/2022, un échange à caractère de compte rendu avec la DP, ses collaborateurs et la mission a eu lieu 22/08/2022. A l’issue duquel, la DP a informé la mission de sa décision de convoquer le Concessionnaire et le Président du Conseil Départemental pour être entendus respectivement pour les infractions de non-respect du plan d’aménagement caractérisé par l’abandon injustifié de bois et l’exploitation sans titre. La DP a décidé de l’appliquer la procédure de bois abandonné au bois en grume présent sur le parc de rupture de Raw-Timber c’est-à-dire l’identification du bois et sa valorisation.

**Décision de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de la Nyanga : Transaction**

La DP a infligé une amende transactionnelle de 2 500 000 FCFA à l’exploitant RAW-TIMBER et une autre de 300 000 FCFA au Président du Conseil Départemental Mougoutsi.

Et enfin, **dans la province du Woleu-Ntem, l’équipe a suivi le dossier EF contre OVONO ETHO THIERRY & DIAKITE SEKOUKA, KEITA ADAMA & IKOME ISSAC LITEKE**

**EF contre OVONO ETHO Thierry & DIAKITE SEKOUKA & KEITA ADAMA & IKOME ISSAC LITEKE**

**Nature du contentieux : Pénale**

**Infraction reprochée : Exploitation sans titre de bois**

**Faits et procédure :** Le 18 janvier 2023, une équipe mixte Cantonnement des Eaux et Forêts de Bitam et CJ, a découvert au village Engongo une exploitation illicite de bois. Les identités des contrevenants pris en flagrant délit sont DIAKITE SEKOUBA, KEITA ADAMA & IKOME ISSAC LITEKE.

Interrogés, ils citeront sieur **OVONO ETHO Thierry** comme le principal responsable de l’exploitation illicite de bois. Les contrevenants seront entendus sur procès-verbal de constatation d’infraction en matière d’Eaux et Forêts. Le bois scié environ 10 mètres cube, une tronçonneuse et du carburant ont été saisis et transportés au Cantonnement.

**Décision du Cantonnement EF de Bitam : transaction**

Le Chef de Cantonnement a infligé une amende transactionnelle de 150 000 FCFA à sieur **OVONO ETHO Thierry**.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Aucune visite de prison n’a eu lieu ce mois de janvier 2023.

**4.3 Formations**

Aucune formation n’a eu lieu ce mois.

# 5. Missions

Au mois de Janvier, trois missions sociales ont été organisées dans le nord et le sud du pays.

1. **Mission dans la province du Woleu-Ntem du 16 au 26 Janvier.**

Une mission d’investigation et de suivi du processus de mise en œuvre des CCC a été menée dans les villages **Engongo, Tho’o Eba, Tho’o Eyiè, Awoua, Akom Essatouk,** et **Minfoumou.**

**Département du Ntem**

Six (6) localités ont été visitées au cours de la mission sociale du mois de Janvier.Il était question d’appuyer l’administration des Eaux et Forêts sur la lutte contre l’exploitation forestière illégale et sur la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles signés avec l’opérateur TTIB dans le département du Ntem.

Le 18/01/2023, une équipe mixte composée des agents du cantonnement des Eaux et Forêts de Bitam et des agents de Conservation Justice a mené des investigations sur l’axe Bitam-Bikondom en passant la zone d’OLAM, plus précisément dans les environs du village Engongo. 7 sites de sciages illégaux ont été découverts dans la forêt. Sur le site numéro 7, l’équipe est tombée sur une équipe composée de 2 scieurs, un chauffeur, et un chef de chantier dont les nationalités sont diverses. Après sciage, le bois était sur le point d’être évacué à Batouri (OLAM). Une tronçonneuse, le carburant et tout le bois a été saisi sur place. Les auteurs des faits ont été interpellés et placées en garde à vue. Il s’agit de : Keita ADAMA, Diakité SEKOUBA, Isaac IKOME LITEKE et Thierry OVONO ETHO. Ce dernier est le responsable du site. Ils seront tous entendu sur PV et seront condamnés à payer une amande de 150.000 FCA.

S’agissant des cahiers de charges contractuelles, il convient de noter que tous les 11 villages impactés par TTIB ont déjà signé les CCC. Aussi, le village **Tho’o Eyiè** a déjà reçu son FDL. Ce qui en fait le premier village à recevoir son FDL.

**5.2**  **Mission dans la province de l’Ogooué-Ivindo du 16 au 28 Janvier 2023**

Au cours de ce mois de Janvier, une mission CJ a été menée dans les départements de l’Ivindo et de la Lopé. La mission avait pour objectif de mener des investigations dans le cadre de la lutte contre l’exploitation forestière illégale, et faire un suivi du cas de détournement de FDL en ce qui concerne le village Abénélang.

**Département de l’Ivindo**

Dans ce département, cinq (5) villages ont été visités par l’équipe CJ : **Ebyeng**, **Ebessi**, **Mbes**, **Adoué** et **Minkwala**. Trois activités ont essentiellement été menées dans ces villages. Il s’agit du suivi de la mise en œuvre du projet apiculture au village Ebyeng, où l’équipe a constaté que la communauté villageoise a remplacé les ruches défectueuses par de nouvelles. Aussi, les ruches non colonisées depuis longtemps ont été déplacées.

Pour le suivi de la mise en œuvre des CCC signés avec SIAEFG, il convient de souligner que tous les villages à l’exception d’Adoué et Ebessi ont vu leurs FDL décaissés et remis aux prestataires en charge de réaliser les projets communautaires. Pour Adoué et Ebessi, les projets communautaires n’ont pas encore déposés auprès du Comité de Gestion et de Suivi de Projet (CGSP).

Dans regroupement de villages **Mbes**, l’équipe a mené une mission de police forestière. Cette mission a abouti à l’interpellation d’une personne nommée **Thierry MENGUE M’OBAME**, organisateur de coupe de sciage illégal. Ce dernier a été conduit à la DP et le bois scié illégalement a automatiquement été saisi ainsi que deux tronçonneuses.

**Département de la Lopé**

Dans ce département de la Lopé, un (1) seul village a été visité par une équipe mixte composée des agents de la Brigade centre de Gendarmerie de Booué et des éléments de CJ. Il s’agit du village **Abénélang**. Il était question d’interpeller l’entrepreneur Koné MAMADOU et son complice DZOUMELI Augustin pour détournement de FDL. En effet, après avoir été interpellé en avril 2022, sieur Koné Mamadou avait bénéficié de la part du tribunal, un délai de trois mois pour finaliser les travaux d’hydraulique villageoise. Dix mois plus tard, rien n’a été fait. Après leur interpellation, ces derniers ont été présentés devant le procureur de la République qui les placera sous mandat de dépôt à la prison centrale de Makokou.

**5.3** **Mission dans la province de la Ngounié et de la Nyanga du 14 au 23 Janvier 2023**

Au cours de ce mois de Janvier, une mission CJ a été menée dans trois départements des provinces de la Ngounié et de la Nyanga. La mission avait pour objectif de mener des investigations dans le cadre de la lutte contre l’exploitation forestière illégale, et faire un suivi de la mise en œuvre des CCC dans huit (8) villages : **Mourimatsiéngui**, **Moudouma**, **Moulandoufouala**, **Mouédji**, **Denguilila**, **Loubomo**, **Ditouba** et **Vémo**.

Dans le département de Tsamba Magotsi, l’équipe CJ avait pour objectif de mener des investigations forestières dans les villages **Mourimatsiéngui**, **Moudouma** et **Moulandoufouala**. Les enquêtes menées n’ont pas permis de tomber sur un cas d’exploitation illicite dans les zones d’études.

Au village **Mouédji**, l’équipe a œuvré dans le règlement d’un conflit entre l’opérateur Prime Logistic Management et ses employés. En effet, au passage de l’équipe CJ, le personnel de ladite société menait un mouvement d’humeur pour réclamer le paiement des arriérés de salaires et revendiquait en même temps de meilleures conditions de travail.

Au village **Denguilila**, l’équipe avait pour objectif de faire le suivi sur le cas du bois abandonné et scié par le Conseil Départemental. En fin de compte, l’opérateur Raw Timber qui a abandonné ce bois a écopé d’une amande d’une valeur de deux millions cinq cent mille Francs CFA.

Dans les villages **Vémo** et **Ditouba** qui ont signés des CCC avec l’opérateur Grande Mayoumba Development Compagny, la mise en œuvre des cahiers de charges est en phase finale. Par contre, le village **Loubomo** n’a pas encore présenté son projet communautaire.

**Au total, 20 localités ont été visitées ce mois de Janvier, dont 6 dans la province du Woleu-Ntem, 6 dans l’Ogooué-Ivindo et 8 dans les provinces de la Ngounié et la Nyanga.**

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 130 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 19 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total en cours** | ***Clôturés*** |
| MOYEN OGOOUE |  | 1 | 1 | *0* |
| NGOUNIE | 12 | 28 | 40 | *47* |
| NYANGA |  | 7 | 7 | *2* |
| OGOOUE IVINDO | 5 | 53 | 58 | *12* |
| WOLEU NTEM | 2 | 41 | 41 | *5* |
| **Total général** | **18** | **130** | **147** | ***66*** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente des projets des communautés | 31 |
| En attente du versement du FDL | 59 |
| Mise en œuvre projets en cours | 58 |
| **Total général** | **148** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 11 |
| Télévision | 4 |
| Internet | 5 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 2 |

11 Pièces médiatiques ont été produites ce mois. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur [le site Internet](http://www.conservation-justice.org/fr/actualites/), la [page Facebook](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/) et la [chaine YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY4obj8g2OHZqGFgYow)de Conservation Justice.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# 8. Relations extérieures

**Indicateurs:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 25 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 24 |
| Collaboration sur affaires | 1 |

Le projet ALEFI a tenu plusieurs rencontres avec les communautés villageoises et les autorités administratives dans les provinces du Woleu-Ntem, l’Ogooué-Ivindo, la Ngounié et la Nyanga.

En effet, dans le cadre de leurs missions et programme d’activités, les équipes sociales Nord et sud ont rencontré entre autres les communautés locales dans 20 villages, ainsi que les autorités suivantes :

**Woleu-Ntem**: Le DP intérimaire (Oyem), le Procureur adjoint, le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Bitam, le Préfet de Bitam et le chef d’antenne PJ de Bitam.

**Ngounié**: Le Directeur Provinciale des Eaux et Forêts, Le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Fougamou, le commandant de Brigade par intérim, le Conservateur du Parc National de Waka, le Sous Préfet, le Président du Tribunal, le Procureur de la République et l’Inspecteur du travail.

**Nyanga:** Le Préfet du département de la Basse Banio (Mayumba) et le Directeur Provinciale des Eaux et Forêts (Tchibanga).

**Ogooué-Ivindo :** Le Directeur Provinciale des Eaux et Forêts, le Procureur de la République, le Président du Tribunal, le Doyen des juges, le Procureur adjoint, le Préfet du département de l’Ivindo, le chef d’antenne PJ intérimaire, le chef d’antenne DGR, le Chef de brigade de Gendarmerie centre de Makokou et le chef adjoint de la brigade centre de Booué.

**Au total, au moins 25 rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ainsi que la visite de 20 villages ont été effectuées au cours du mois de Janvier 2023.**

# 9. Conclusion

Le mois de janvier a été riche en termes de résultats dans le cadre du projet RALFF. En effet, trois missions sociales ont été menées dans quatre provinces parmi lesquelles on peut citer : l’Ogooué-Ivindo, la Ngounié, la Nyanga et le Woleu-Ntem. S’agissant des enquêtes menées au cours de ces missions, notons que trois (3) opérations ont donc été réalisées, permettant de mettre la main sur sept (7) contrevenants. Sur les sept personnes interpellées, deux sont actuellement sous mandat de dépôt à la prison centrale de Makokou. S’agissant du bois exploité illégalement, celui-ci a systématiquement été saisi par l’administration des Eaux et Forêts ainsi que deux tronçonneuses.

Sur la question des cahiers de charges contractuelles, il convient de noter qu’il y a une nette avancée dans les départements du Ntem, de l’Ivindo et de Mougoutsi où la mise en œuvre des CCC signés avec Grande Mayumba Development Compagny sont en phase terminale. Dans le département du Ntem, le village Tho’o Eyiè est le premier à recevoir son FDL depuis 2018. Dans le département de l’Ivindo, l’on note également le décaissement de la première tranche du FDL des villages du canton Ntang-louli, excepté les villages Adoué et Ebessi qui n’ont pas encore présenté de projets au CGSP. Cela rentre dans le cadre du CCC signé en 2016 avec SIAEFG, traduisant ainsi l'aboutissement des lettres de relance et d'intervention rédigées par les équipes de Conservation Justice et déposées auprès de la DP-EF, du Gouverneur et du Préfet de l’Ivindo.